

ARCHITECTURE MODULAIRE

BP Agent technique de prévention et de sécurité

Domaine professionnel

**Réseau des GRETA de l'académie
de Grenoble**

Edition de mars 2012

PARTICIPANTS

Cette architecture modulaire a été élaborée par le groupe de travail suivant :

Animateurs

Alexandrine DEVAUJANY, I.E.N. économie-gestion de l'académie de Grenoble
Odile MAFFET, conseillère en formation continue à la DAFCO

Coordonnateurs – formateurs :

Pierre GAMBARELLI, enseignant au lycée Marius Bouvier (Tournon)
Patrick CASTALDI, formateur-vacataire au GRETA Viva5
Jean-Louis CURTY, enseignant au lycée Marius Bouvier (Tournon)
Guy HARNIST, enseignant au lycée Marius Bouvier (Tournon)
Yannick MOREAU, enseignant au lycée Marius Bouvier (Tournon)

Avec la participation de

Sandrine JUVENET, conseillère en formation continue au GRETA Viva5
Annick MORARD, coordonnatrice de l'action au GRETA Viva5

Avec la contribution sur l'axe management de Pierre VALLIER, formateur au GRETA Viva5

Cadre législatif et réglementaire :

Arrêté de création du BP ATPS du 3 septembre 1997

Contacts :

Odile Maffet

DAFCO de Grenoble :

Tél : 04 56 52 46 00

Mail : odile.maffet@ac-grenoble.fr

Alexandrine Devaujany

Secrétariat des IEN ET : 04 76 74 73 23

Mail : alexandrine.devaujany@ac-grenoble.fr

SOMMAIRE

Présentation	page 2
Synoptique de l'architecture modulaire	page 3
Inventaire des modules et séquences	page 4
Mise en relation épreuves certificatives et modules	page 7
Description des modules et des séquences	
- ATPS-M01 : Prévenir le feu et ses conséquences	page 8
- ATPS-M02 : Prévenir le risque incendie dans les E.R.P	page 12
- ATPS-M03 : Approfondir les connaissances I.G.H.	page 19
- ATPS-M04 : Intervenir sur l'extinction d'un feu	page 20
- ATPS-M05 : Intervenir en qualité d'agent de sécurité incendie	page 22
- ATPS-M06 : Interpréter le classement et la nomenclature I.C.P.E. d'une entreprise	page 25
- ATPS-M07 : Intervenir dans le cadre légal du flagrant délit	page 27
- ATPS-M08 : Prévenir les actes de malveillance	page 30
- ATPS-M09 : Connaitre et exploiter la vidéo protection	page 34
- ATPS-M10 : Connaitre et exploiter la télésurveillance	page 37
- ATPS-M11 : Manager une équipe de sécurité	page 39
- ATPS-M12 : Former les personnels	page 43
- ATPS-M13 : Pratiquer les gestes de premier secours et se protéger des risques dans la mission de sauveteur secouriste au travail	page 44
- ATPS-M14 : Maintenir et actualiser les compétences du SST	page 50

PRESENTATION

Les objectifs

Le découpage modulaire des domaines professionnels du BP ATPS a été élaboré dans le cadre du projet académique qui vise à reconfigurer l'offre de formation des Greta pour l'adapter aux changements induits par la réforme de la formation professionnelle mais aussi à favoriser la mixité des publics (formation continue et apprentissage). En effet, la plupart des nouvelles mesures (contrat et période de professionnalisation, droit individuel à la formation) mais aussi le développement de la VAE, de la FOAD (formation ouverte et à distance) vont générer une transformation de la demande vers des formations courtes, qualifiantes et individualisées.

La modularisation constitue un moyen de répondre à ces évolutions puisqu'elle permet d'élaborer des réponses sur mesure et des parcours personnalisés.

Ce découpage doit permettre de répondre à une très large palette de demandes et de clients :

- préparation du BP ATPS
- compléments VAE
- acquisition de compétences. Les entreprises du secteur souhaitent en particulier développer les compétences en management de leurs chefs d'équipe.

Les principes

Les principes de l'architecture modulaire définie dans le cadre de référence ont été repris.

Le groupe de travail était constitué de professeurs de la formation initiale et de formateurs, tous intervenants sur l'action BP ATPS mise en place par le GRETA Viva5 en 2010.

Le découpage reprend les activités du RAP et toutes les compétences et savoirs du référentiel. En raison de l'ancienneté du référentiel, le découpage prend en compte les compétences attendues actuellement par les entreprises.

Les productions

La modularisation du domaine professionnel du BP ATPS se traduit par :

- ✦ une organisation en 14 modules regroupés en 4 domaines de formation ;
- ✦ une déclinaison de chaque module en séquences ;
- ✦ une fiche descriptive de chaque module et de chaque séquence ;
- ✦ des parcours de formations pour présenter les unités certificatives du BP ATPS

SYNOPTIQUE DE L'ARCHITECTURE MODULAIRE

LUTTE CONTRE L'INCENDIE Durée = 68 heures	
MODULES	DUREE
ATPS-M01 Prévenir le feu et ses conséquences	20 h
ATPS-M02 Prévenir le risque incendie dans les E.R.P	20 h
ATPS-M03 Approfondir les connaissances I.G.H.	4 h
ATPS-M04 Intervenir sur l'extinction d'un feu	4 h
ATPS-M05 Intervenir en qualité d'agent de sécurité incendie	8 h
ATPS-M06 Interpréter le classement et la nomenclature I.C.P.E. d'une entreprise	12 h

MALVEILLANCE Durée = 82 heures	
MODULES	DUREE
ATPS-M07 Intervenir dans le cadre légal du flagrant délit	26 h
ATPS-M08 Prévenir les actes de malveillance	34 h
ATPS-M09 Connaitre et exploiter la vidéo protection	16 h+ 2 h /stagiaire
ATPS-M10 Connaitre et exploiter la télésurveillance	4 h + 2 h / stagiaire

MANAGEMENT Durée = 78 heures	
MODULES	DUREE
ATPS-M11 Manager une équipe de sécurité	46 h
ATPS-M12 Former les personnels	32 h

SECOURS AUX PERSONNES Durée = 22 ou 6 heures	
MODULES	DUREE
ATPS-M13 Pratiquer les gestes de premiers secours et se protéger des risques dans la mission de sauveteur secouriste du travail	22 h
ATPS-M14 Maintenir et actualiser les compétences du SST	6 h

HABILITATION ELECTRIQUE Durée = 14 heures

Des temps supplémentaires sont à prévoir pour les parcours visant le BP ATPS (70 h):

- Accueil et mobilisation des stagiaires
- Gestion de l'alternance
- Préparation des épreuves
- Participation à des événements
- Visites d'entreprises
- Passage des CCF

INVENTAIRE DES MODULES ET SEQUENCES

LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
MODULES	Intitulé et objectif des séquences
ATPS-M01 Prévenir le feu et ses conséquences	ATPS-M01-S10 : Déterminer le comportement du feu
	ATPS-M01-S20 : Inventorier et analyser les risques incendie dans une entreprise
	ATPS-M01-S30 : Analyser la progression du feu
ATPS-M02 Prévenir le risque incendie dans les E.R.P	ATPS-M02-S10 : Déterminer le classement d'un E.R.P.
	ATPS-M02-S20 : Approfondir les connaissances de la réglementation du 25 juin 1980
	ATPS-M02-S30 : Identifier les rôles et les missions d'une équipe de sécurité incendie
ATPS-M03 Approfondir les connaissances I.G.H.	ATPS-M03-S10 : Vérifier les connaissances de la réglementation sur les I.G.H.
ATPS-M04 Intervenir sur l'extinction d'un feu	ATPS-M02-S10 : Eteindre un feu et utiliser le moyen d'extinction le plus approprié
ATPS-M05 Intervenir en qualité d'agent de sécurité incendie	ATPS-M05-S10 : Intervenir dans le cadre des missions d'une équipe de sécurité incendie
ATPS-M06 Interpréter le classement et la nomenclature I.C.P.E. d'une entreprise	ATPS-M06-S10 : Identifier le classement et la nomenclature d'une entreprise classée I.C.P.E.

MALVEILLANCE	
MODULES	Intitulé et objectif des séquences
ATPS-M07 Intervenir dans le cadre légal du flagrant délit	ATPS-M07-S10 : les cadres légaux d'intervention (CLI) Connaître les articles 73 et 53 du code procédure pénale Appliquer les articles Pratiquer une interpellation Utiliser les documents de l'entreprise Assurer les comptes-rendus et la transmission aux autorités judiciaires
	ATPS-M07-S20 : les limites de l'intervention (LLI) Pratiquer une interpellation tout en étant conscient des limites et des conséquences juridiques éventuelles
	ATPS-M07-S30 : les moyens de défense (MD) Connaître les limites d'utilisation des moyens de défense
ATPS-M08 Prévenir les actes de malveillance	ATPS-M08-S10 : les niveaux de protection (LNP) Procéder à l'inventaire des niveaux de protection en détection d'intrusion Elaborer une proposition sur plan
	ATPS-M08-S20 : les matériels de détection d'intrusion (MDI) Repérer l'emplacement des matériels de l'installation. Identifier la nature des matériels. Apprécier l'adéquation matériels / risque. Rendre compte des anomalies constatées

	Faire le lien entre les principes de fonctionnement et les niveaux de protection requis.
	ATPS-M08-S30 : les moyens mécaniques de protection (NMPI) Procéder à l'inventaire des possibilités d'intrusion sur un site. Faire une proposition afin de renforcer la prévention contre l'intrusion sur et dans le site
	ATPS-M08-S40 : les dispositifs de contrôle d'accès (DCA) Connaître les dispositifs permettant de filtrer les accès en fonction des autorisations délivrées. Lier les dispositifs aux risques du site
ATPS-M09 Connaitre et exploiter la vidéo protection	ATPS-M09-S10 : les matériels de vidéo protection (MVP) Identifier les matériels constitutifs d'une installation de vidéo protection. Proposer des matériels satisfaisant à un cahier des charges.
	ATPS-M09-S20 : le cadre légal de la vidéo protection (CLV) Connaître les dispositions légales d'installation et d'exploitation d'un système de vidéo protection
	ATPS-M09-S30 : opérer en vidéo surveillance (OVP)
ATPS-M10 Connaitre et exploiter la télésurveillance	ATPS-M10-S10 : La chaîne de la télésurveillance (LCT) Citer les différents maillons de la chaîne de télé sécurité Indiquer les fonctions et les performances des matériels utilisés Citer leurs conditions d'exploitation
	ATPS-M10-S20 : L'opérateur de télésurveillance (OTS) Etre capable de tenir une vacation de télésurveillance et de faire procéder aux levées de doute Déclencher une intervention Gérer l'intervention

MANAGEMENT	
MODULE	Intitulé et objectif des séquences
ATPS-M11 Manager une équipe de sécurité	ATPS-M11-S10 : Découvrir la fonction du management et du manager dans une entreprise
	ATPS-M11-S20 : Appliquer le code du travail
	ATPS-M11-S30 : Piloter au quotidien son équipe
	ATPS-M11-S40 : Gérer efficacement les relations interpersonnelles
	ATPS-M11-S50 : Prévenir les risques psycho-sociaux de son équipe
	ATPS-M11-S60 : Gérer les conflits
	ATPS-M11-S70 : Intégrer un nouveau collaborateur
	ATPS-M11-S80 : Evaluer son équipe
	ATPS-M11-S90 : Consigner les procédures de sécurité et établir un planning de ronde
ATPS-M12 Former les personnels	ATPS-M01-S10 : Préparer une séance de formation
	ATPS-M01-S20 : Animer une séance de formation collective

SECOURS AUX PERSONNES	
MODULE	Intitulé et objectif des séquences
ATPS-M13 Pratiquer les gestes de premier secours et se protéger des risques dans la mission de sauveteur secouriste au travail	ATPS-M12-S10 : Identifier le rôle et les missions du SST
	ATPS-M12-S20 : Rechercher les dangers persistants pour protéger
	ATPS-M12-S30 : De protéger à prévenir
	ATPS-M12-S40 : Examiner la victime et faire alerter
	ATPS-M12-S50 : De faire alerter à informer
	ATPS-M12-S60 : Secourir face à une situation d'accident du travail
	ATPS-M12-S70 : Connaître les situations inhérentes aux risques spécifiques
ATPS-M14 Maintenir et actualiser les compétences du SST	ATPS-M14-S10 : Revoir les gestes d'urgence
	ATPS-M14-S20 : Actualiser les connaissances de bases réglementaires

MISE EN RELATION DES EPREUVES CERTIFICATIVES ET DES MODULES

Epreuves certificatives du BP ATPS	Modules
E1 – Intervention sur site	
E1A : Prise en charge d'un site	<ul style="list-style-type: none"> • ATPS-M01 - Prévenir le feu et ses conséquences • ATPS-M02 - Prévenir les risques incendie ERP • ATPS-M03 - Approfondir les connaissances IGH • ATPS-M04 - Intervenir sur l'extinction d'un feu • ATPS-M06 - Interpréter la nomenclature d'une installation classée « ICPE » • ATPS-M07 - Intervenir dans le cadre d'un flagrant délit • ATPS-M08 - Prévenir les actes de malveillance • ATPS-M09 - Connaître et exploiter la vidéo-protection
E1B : Intervention sur un feu	<ul style="list-style-type: none"> • ATPS-M01 - Prévenir le feu et ses conséquences • ATPS-M02 -Prévenir le risque incendie dans les E.R.P • ATPS-M03 -Approfondir les connaissances I.G.H • ATPS-M04 -Intervenir sur l'extinction d'un feu • ATPS-M05 -Intervenir en qualité d'agent de sécurité incendie • ATPS-M06 - Interpréter le classement et la nomenclature I.C.P.E d'une entreprise
E2 – Intervention dans le cadre d'une installation de télésécurité	
E2 A : Intervention dans le cadre d'une installation en télésurveillance	<ul style="list-style-type: none"> • ATPS-M07 - Intervenir dans le cadre d'un flagrant délit • ATPS-M08 - Prévenir les actes de malveillance • ATPS-M10 - Connaître et exploiter la télésurveillance
E2 B : Secours et assistance aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> • ATPS-M13 – Pratiquer les gestes de premiers secours et se protéger des risques dans la mission de sauveteur secouriste du travail

Module ATPS-M01 : PREVENIR LE FEU ET SES CONSEQUENCES	
CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C1 : Prévenir
PRE-REQUIS	Etre titulaire du CAP agent de sécurité ou du SSIAP1
DUREE	20 heures
VALIDATION	Préparation des épreuves E1A et E1B

SEQUENCE 1 : DETERMINER LE COMPORTEMENT DU FEU	
DUREE	4 heures

SITUATION	L'entreprise		
DONNEES	Ses plans, son activité, son environnement		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise - Effectuer l'analyse des risques 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les risques sont identifiés - Le (ou les) risque (s) sont analysé (s) 	<p><u>S I.1 : Combustion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Phénomène de la combustion vive - Les classes de feu - Les causes de départ d'un feu - Points sensibles et/ou à risques <p><u>S I.4 :L'extinction du feu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Principe d'extinction d'un feu - Méthodes d'extinction d'un feu - Moyens utilisés - Agents extincteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer le principe et les conséquences de la combustion vive (<i>l'explication du principe et des conséquences sont pertinentes</i>) - Indiquer les différentes classes de feu (<i>les classes de feu sont énoncées sans erreur</i>) - Citer des exemples de causes de départ d'un feu en s'aidant du triangle du feu (<i>5 exemples sont exigés et pertinents dont 1 pour chaque paramètre du triangle du feu</i>) - Citer des exemples de points sensibles (<i>les exemples énoncés sont cohérents et sans omissions essentielles</i>) - Expliquer le principe d'extinction d'un feu (<i>l'explication avec des exemples est juste</i>) - Citer au moins un exemple par paramètre (<i>les exemples sont justes</i>) - Etablir l'adéquation des moyens mis en œuvre à la nature du feu (<i>l'ensemble est décrit correctement sans omissions</i>) - Donner au moins 3 exemples de moyens différents et faire la liaison avec le triangle du feu (<i>les 3 exemples sont justes</i>) - Citer les principaux agents extincteurs (<i>l'utilisation énoncée en fonction des classes de feu est complètes et cohérentes</i>).

SEQUENCE 2 : INVENTORIER ET ANALYSER LES RISQUES INCENDIE DANS UNE ENTREPRISE	
DUREE	8 heures (4+4)

SITUATION DONNEES	L'entreprise Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques La nature et les types de matériaux et matériels
--------------------------	--

ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la nature des matériaux et matériels - Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise - Apprécier l'adéquation des matériaux et matériels avec les risques encourus - Proposer les moyens aptes à les prévenir 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les matériaux, matériels sont identifiés - Tous les risques sont identifiés - Le (ou les) risque (s) sont analysé (s) - Les moyens proposés sont techniquement et économiquement adaptés aux risques encourus et tiennent compte de la réglementation en vigueur 	<p><u>S.I : L'incendie</u> - Résistance et réaction au feu des matériaux</p> <p><u>S.I.1 : Combustion</u> - Points sensibles et/ou à risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enoncer le ou les principes de résistances et réaction au feu des matériaux (la définition, la codification sont énoncées sans erreurs fondamentales) -Citer des exemples de points sensibles (<i>les exemples énoncés sont cohérents et sans omissions essentielles</i>)

Réseau des GRETA de l'académie de Grenoble
Projet « Développer l'offre de formation modulaire et individualisée »

SITUATION	Au cours d'une ronde dans un site		
DONNEES	Ses plans, son activité, son environnement		
	Documents techniques		
	La nature et les types de matériaux et matériels		
Être capable de	Performances attendues	Savoirs associés	Indicateurs et <i>Limites</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer l'emplacement des matériels - Identifier la nature des matériaux et matériels - Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise - Apprécier l'adéquation des matériaux et matériels avec les risques encourus 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les matériels sont repérés - Tous les matériaux, matériels sont identifiés - Tous les risques sont identifiés - Le (ou les) risque (s) sont analysé (s) 	<p><u>S.I : L'incendie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Résistance et réaction au feu des matériaux <p><u>S I.1 : Combustion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Points sensibles et/ou à risques 	<ul style="list-style-type: none"> - Enoncer le ou les principes de résistances et réaction au feu des matériaux (la définition, la codification sont énoncées sans erreurs fondamentales) - Citer les points sensibles (<i>les points sensibles énoncés sont cohérents et sans omissions essentielles</i>)

SEQUENCE 3 : ANALYSER LA PROGRESSION D'UN FEU	
DUREE	8 heures (4+4)

SITUATION DONNEES	L'entreprise Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques La nature et les types de matériaux et matériels		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques de développement d'un incendie - S'assurer de l'absence de risques 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les risques sont identifiés - L'absence de risques est judicieusement énoncée 	<u>S I.1 Combustion</u> <ul style="list-style-type: none"> - Phénomène de la combustion vive - Les causes d'incendie - Points sensibles et/ou à risques 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler le principe et les conséquences de la combustion vive (<i>l'explication du principe et des conséquences sont pertinentes</i>) - Citer des exemples de causes d'incendie (<i>3 exemples sont exigés et pertinents dont 1 pour chaque paramètre du triangle du feu</i>) - Citer des exemples de points sensibles (<i>les exemples énoncés sont cohérents et sans omissions essentielles</i>)

SITUATION DONNEES	Au cours d'une ronde dans un site Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques La nature et les types de matériaux et matériels		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les risques de développement d'un incendie 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les risques de développement d'un incendie sont repérés 	<u>S I.1 : Combustion</u> <ul style="list-style-type: none"> - Points sensibles et/ou à risques 	<ul style="list-style-type: none"> - Citer les points sensibles (<i>les points sensibles énoncés sont cohérents et sans omissions essentielles</i>)

Module ATPS-M02 : PREVENIR LE RISQUE INCENDIE DANS LES E.R.P.

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C1 : Prévenir
PRE-REQUIS	Etre titulaire du CAP agent de sécurité ou du SSIAP1
DUREE	20 heures
VALIDATION	Préparation des épreuves E1A et E1B

SEQUENCE 1 : DETERMINER LE CLASSEMENT D'UN E.R.P.

DUREE	4 heures (2+2)
--------------	----------------

SITUATION DONNEES	L'entreprise Ses plans, son activité, son environnement		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Définir les ERP : - Définir un ERP - Déterminer le type et la catégorie d'un ERP - Enumérer les principes généraux de la sécurité incendie dans un ERP	- La définition d'un ERP - Les différents types et catégories d'ERP sont énoncés - Les principes généraux de la sécurité incendie dans les ERP sont énumérés	<u>S. III Législation - réglementation - déontologie</u> : - Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les ERP (établissements recevant du public) : arrêté du 25 juin 1980	- Citer la définition d'un ERP (<i>la définition est complète et sans erreur</i>) - Citer les types et catégories des ERP (<i>10 types avec la catégorie correspondantes sont énumérer sans erreur</i>) - Enumérer les buts de la Sécurité Incendie (<i>Prévenir – Détecter – Alerter – Intervenir – Rendre Compte. Aucune erreur fondamentale ne sera tolérée</i>)

SITUATION DONNEES	Au cours d'une ronde dans un site Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques La nature et les types de matériaux et matériels		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Définir les ERP : - Déterminer le type et la catégorie d'un ERP - Repérer les risques de développement d'un incendie	- Les différents types et catégories d'ERP sont énoncés - - Tous les risques de développement d'un incendie sont repérés	<u>S. III Législation - réglementation - déontologie :</u> Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les ERP (établissements recevant du public) : arrêté du 25 juin 1980 <u>S.I.1 : Combustion</u> - Points sensibles et/ou à risques	- Citer le type et la catégorie de l'ERP (le type et la catégorie est clairement défini) - Citer les points sensibles (<i>les points sensibles énoncés sont cohérents et sans omissions essentielles</i>)

SEQUENCE 2 : APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DE LA REGLEMENTATION DU 25 JUIN 1980	
DUREE	12 heures (8+4)

SITUATION DONNEES	L'entreprise Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques La nature et les types de matériaux et matériels		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Définir les ERP : - Repérer et énumérer dans la réglementation du 25 juin 1980 les différents chapitres - Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise - Rechercher des informations dans la réglementation du 25 juin 1980	- Les chapitres de la réglementation du 25 juin 1980 sont repérés et énoncés - Tous les risques sont identifiés - Les recherches d'informations à partir de la réglementation du 25 juin 1980 sont correctes	<u>S. III Législation - réglementation - déontologie :</u> Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les ERP (établissements recevant du public) : arrêté du 25 juin 1980 <u>S I.1 : Combustion</u> - Points sensibles et/ou à risques <u>S I.2 : Detection</u>	- Citer les chapitres de la réglementation du 25 juin 1980 (<i>les différents chapitres sont énumérer sans erreur</i>) - Citer des exemples de points sensibles et/ou à risques devant faire l'objet d'une surveillance particulière (<i>les exemples énoncés sont cohérents et sans omission essentielle</i>) - Rechercher dans la réglementation du 25 juin 1980 des informations dans les différents chapitres (<i>les informations sont correctement restituées</i>) - Citer les principes de fonctionnement des différents détecteurs, préciser les applications types (les principes de fonctionnement et les applications sont énoncés correctement, l'adéquation des caractéristiques des matériels au site à protéger est précisée) - Indiquer les éléments essentiels qui constituent un système de détection incendie (sera cités sans omission les éléments d'un SDI)

Réseau des GRETA de l'académie de Grenoble
Projet « Développer l'offre de formation modulaire et individualisée »

<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et énumérer dans la réglementation du 25 juin 1980 les différents chapitres - Rechercher des informations dans la réglementation du 25 juin 1980 	<ul style="list-style-type: none"> - Les chapitres de la réglementation du 25 juin 1980 sont repérés et énoncés - Les recherches d'informations à partir de la réglementation du 25 juin 1980 sont correctes 	<p><u>S I.3 : Alarme</u> Les moyens de transmission d'alarme manuels et automatiques</p> <p><u>S I.4 :L'extinction d'un feu</u> - Moyens utilisés</p> <p><u>- Matériels utilisés</u> * mobiles : extincteurs portables ou sur roues * fixes : RIA IEFA à eau, à gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Citer les causes pouvant mettre en action un détecteur incendie (l'énoncé des cause est sans omission)- Exposer le principe de fonctionnement d'une installation automatique d'alarme (l'installation est décrite correctement) - Décrire succinctement au moins 4 moyens dont 1 automatique (la description est cohérente, sans erreur ni omission essentielle) - Etablir l'adéquation des moyens mis en œuvre à la nature du feu et aux spécificités du site - Décrire les avantages et les inconvénients des différents systèmes automatisés (l'ensemble est décrit correctement sans omission) - Citer, décrire et exposer le principe de fonctionnement de tous les matériels (l'énoncé et la description du principe de fonctionnement est pertinent)
---	--	--	---

SITUATION DONNEES	Au cours d'une ronde dans un site Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques La nature et les types de matériaux et matériels		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET <i>LIMITES</i>
Définir les ERP : - Vérifier que les dispositions générales soient respectées - Repérer l'emplacements des matériels et installation de prévention - Vérifier la conformité des matériels de sécurité incendie - Rendre compte des anomalies constatées	- Les dispositions générales ont été repérées et analysées - La lecture d'un plan ou d'un schéma pour repérer : - les points sensibles et dangereux - les installations à surveiller - les moyens d'évacuation - les moyens de secours	<u>S. III S. III Législation - réglementation - déontologie :</u> - Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les ERP (établissements recevant du public) : arrêté du 25 juin 1980 <u>S IV Dessin – Plan - Schéma :</u> - Lecture d'un plan	- Vérifier la conformité de l'établissement par rapport aux dispositions générales (<i>il est toléré des erreurs non évidentes</i>) - Se situer sur le plan proposé - Vérifier que les matériels de sécurité incendie soit conforme (<i>la vérification est sans erreur</i>)

Réseau des GRETA de l'académie de Grenoble
Projet « Développer l'offre de formation modulaire et individualisée »

Être capable de	Performances attendues	Savoirs associés	Indicateurs et <i>Limites</i>
<p>Définir les ERP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer l'emplacements des matériels et installation de prévention - Vérifier la conformité des matériels de sécurité incendie - Rendre compte des anomalies constatées 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les matériels sont repérés - Les matériels sont vérifié méticuleusement - Le compte rendu oral et écrit est correct 	<p><u>S I.4 :L'extinction d'un feu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens utilisés - Matériels utilisés <ul style="list-style-type: none"> * mobiles : extincteurs portables ou sur roues * fixes : RIA IEFA à eau, à gaz - Rendre compte oralement et par écrit au(x) supérieur(s) hiérarchique(s)selon les consignes reçues 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les matériels de sécurité incendie soit conforme (<i>la vérification est sans erreur</i>) - Etablir l'adéquation des moyens mis en place aux spécificités du site - Informer oralement et manuscritement les anomalies rencontrées (l'information est complète, sans erreur et sans fautes d'orthographe)

SEQUENCE 3 : IDENTIFIER LES ROLES ET MISSIONS D'UNE EQUIPE DE SECURITE INCENDIE

DUREE 4 heures (2+2)

SITUATION
DONNEES
FOURNIES **L'entreprise**
Ses plans, son activité, son environnement
Documents techniques

ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET <i>LIMITES</i>
Définir les ERP : - Enumérer la composition d'une équipe de sécurité incendie dans un ERP - Enumérer les dispositions avant, pendant et après l'établissement d'un permis feu - Analyser la conformité d'un permis feu	- L'équipe de sécurité incendie est énoncée - Les dispositions lors d'un permis feu sont listées - La conformité du permis feu est vérifiée	<u>S. III Législation - réglementation – déontologie</u> Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les ERP (établissements recevant du public) : arrêté du 25 juin 1980	- Indiquer la composition d'une équipe de sécurité dans un ERP (l'équipe de sécurité incendie dans un ERP est énumérée sans erreur) - Rechercher dans la réglementation du 25 juin 1980 des informations dans les différents chapitres (les informations sont correctement restituées) - Citer les dispositions avant, pendant et après l'établissement d'un permis feu (les dispositions sont correctement énumérées)

CONTEXTE
DONNEES
FOURNIES **Au cours d'une ronde dans un site**
Ses plans, son activité, son environnement

ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET <i>LIMITES</i>
Définir les ERP : - Rédiger une main courante et mettre en œuvre des consignes de sécurité	- La rédaction d'une main courante		- Rédiger une main courante (la main courante est correctement rédigée)

Module ATPS-M03 : APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DES I.G.H.

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C1 : Prévenir
PRE-REQUIS	Etre titulaire du CAP agent de sécurité ou du SSIAP1
DUREE	4 heures
EVALUATION	Préparation des épreuves E1A et E1B

Séquence 1 : Vérifier les connaissances de la réglementation sur les I.G.H.

DUREE	4 heures
--------------	----------

SITUATION DONNEES	L'entreprise Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques La nature et les types de matériaux et matériels		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Définir un IGH - Définir un IGH - Déterminer les différents types d'IGH - Enumérer les principes généraux de la sécurité incendie dans un IGH	- La définition d'un IGH - Les différents types d'IGH sont énoncés - Les principes généraux de la sécurité incendie dans les IGH sont énumérer	<u>S. III Législation - réglementation - déontologie</u> : Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les IGH (immeuble de grande hauteur) : arrêté du 18 novembre 1977	- Citer la définition d'un IGH (la définition est complète et sans erreur) - Citer les types d'IGH (tous les types d'IGH sont énumérés sans erreur) - Préciser les caractéristiques fondamentales de la Sécurité Incendie dans un IGH (les caractéristiques fondamentales sont citées sans erreur)

Module ATPS-M04 : INTERVENIR SUR L'EXTINCTION D'UN FEU

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C2 : Intervenir
PRE-REQUIS	Etre titulaire du CAP agent de sécurité ou du SSIAP1
DUREE	4 heures
VALIDATION	Préparation des épreuves E1A et E1B

SEQUENCE 1 : ETEINDRE UN FEU ET UTILISER LE MOYEN D'EXTINCTION LE PLUS APPROPRIE

DUREE 4 heures

SITUATION DONNEES		Au cours d'une ronde Une situation de sinistre : moyens matériels, moyens en personnel, services techniques d'assistance	
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les moyens matériels adaptés au sinistre - Choisir les personnels en fonction de leurs compétences au vu du sinistre ou à défaut des personnes disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens matériels choisis sont pertinents - Le choix des personnes est judicieux et permet d'assurer une intervention correcte 	<u>S I.4 : L'extinction d'un feu</u> - Matériels utilisés * mobiles : extincteurs portables ou sur roues * fixes : RIA	<ul style="list-style-type: none"> - Eteindre un feu à l'aide des moyens mis à disposition (l'extinction du feu à été effective)
<ul style="list-style-type: none"> - Discerner les limites de l'action à mener : * analyser la nature et l'importance du sinistre * définir s'il est 	<ul style="list-style-type: none"> - l'analyse prendre en compte tous les paramètres accessibles - La décision 	<u>S I.4 : L'extinction d'un feu</u> - Moyens utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir l'adéquation des moyens mis en œuvre à la nature du feu et aux spécificités du site à protéger

<p>possible ou non d'intervenir seul avec les moyens disponibles</p> <p>* confirmer le cas échéant la nécessité de faire appel à des services d'assistance</p> <p>* préparer l'intervention du ou des services d'assistance</p> <p>- Rendre compte oralement :</p> <p>* indiquer les faits constatés de façon claire et précise</p> <p>* de mettre en œuvre des moyens de protection des personnes susceptibles d'accéder sur les lieux du sinistre</p>	<p>d'intervention ou de non intervention correspond exactement à la mission de l'ATPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - La confirmation de demande d'assistance présente toutes les garanties et précise les données principales du sinistre - Les décisions ou les ordres donnés sont adaptés au site et à la nature du sinistre - Les faits exprimés ne prêtent pas à confusion et sont directement exploitable - Les moyens mis en œuvre assurent correctement la protection des personnes sans péril latent 		
---	--	--	--

Module ATPS-M05 : INTERVENIR EN QUALITE D'AGENT DE SECURITE INCENDIE

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C2 : Intervenir
PRE-REQUIS	Etre titulaire du CAP agent de sécurité ou du SSIAP1
DUREE	8 heures
VALIDATION	Préparation de l'épreuve E1B

SEQUENCE 1 : INTERVENIR DANS LE CADRE DES MISSIONS D'UNE EQUIPE DE SECURITE INCENDIE

DUREE	8 heures (2+6)
--------------	----------------

SITUATION DONNEES	L'entreprise Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques La nature et les types de matériaux et matériels		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les moyens matériels adaptés à l'évacuation - Discerner les limites de l'action à mener : <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyser la situation ▪ définir s'il est possible ou non d'intervenir seul avec les moyens disponibles ▪ confirmer le cas échéant la nécessité de faire appel à des services d'assistance ▪ préparer l'intervention du ou des services d'assistance 	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de prendre en compte tous les paramètres accessibles - La décision d'intervention ou de non intervention correspond exactement à la mission de l'ATPS - La confirmation de demande d'assistance présente toutes les garanties et précise la situation - Les décisions ou les ordres donnés sont adaptés au site et à la nature du sinistre et de l'évacuation 	S 1.3 : Alarme Les moyens de transmission d'alarme manuels et automatiques	A partir d'une vidéo, l'analyse amène à : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer et diriger une évacuation en fonction des consignes définies (les choix sont pertinents)

Réseau des GRETA de l'académie de Grenoble
Projet « Développer l'offre de formation modulaire et individualisée »

SITUATION	Au cours d'une ronde		
DONNEES	Une situation de sinistre : moyens matériels, moyens en personnel, services techniques d'assistance		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les moyens matériels adaptés à l'évacuation - Choisir les personnels en fonction de leurs compétences ou à défaut des personnes disponibles en vu de l'évacuation de l'établissement - Discerner les limites de l'action à mener : <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyser la situation ▪ définir s'il est possible ou non d'intervenir seul avec les moyens disponibles ▪ confirmer le cas échéant la nécessité de faire appel à des services d'assistance ▪ préparer l'intervention du ou des services d'assistance - Rendre compte oralement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ indiquer les faits constatés de façon claire et précise ▪ de mettre en œuvre des moyens de protection des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens matériels choisis sont pertinents - Le choix des personnes est judicieux et permet d'assurer une intervention correcte - L'analyse de prendre en compte tous les paramètres accessibles - La décision d'intervention ou de non intervention correspond exactement à la mission de l'ATPS - La confirmation de demande d'assistance présente toutes les garanties et précise la situation - Les décisions ou les ordres donnés sont adaptés au site et à la nature du sinistre et de l'évacuation - Les faits exprimés ne prêtent pas à confusion et sont directement exploitable - Les moyens mis en œuvre assurent correctement la protection des personnes sans péril latent 	<p><u>S I.3 : Alarme</u> Les moyens de transmission d'alarme manuels et automatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer et diriger une évacuation en fonction des consignes définies (l'évacuation s'est déroulée correctement, les choix ont été pertinents) - Assurer et diriger une évacuation en fonction des consignes définies (l'évacuation s'est déroulée correctement, les choix ont été pertinents)

Réseau des GRETA de l'académie de Grenoble
Projet « Développer l'offre de formation modulaire et individualisée »

SITUATION DONNEES	Au cours d'une ronde Une situation de sinistre : moyens matériels, moyens en personnel, services techniques d'assistance		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET <i>LIMITES</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les moyens matériels adaptés à l'évacuation - Choisir les personnels en fonction de leurs compétences ou à défaut des personnes disponibles en vu de l'évacuation de l'établissement - Discerner les limites de l'action à mener : <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyser la situation ▪ définir s'il est possible ou non d'intervenir seul avec les moyens disponibles ▪ confirmer le cas échéant la nécessité de faire appel à des services d'assistance ▪ préparer l'intervention du ou des services d'assistance - Rendre compte oralement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ indiquer les faits constatés de façon claire et précise ▪ de mettre en œuvre des moyens de protection des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens matériels choisis sont pertinents - Le choix des personnes est judicieux et permet d'assurer une intervention correcte - L'analyse de prendre en compte tous les paramètres accessibles - La décision d'intervention ou de non intervention correspond exactement à la mission de l'ATPS - La confirmation de demande d'assistance présente toutes les garanties et précise la situation - Les décisions ou les ordres donnés sont adaptés au site et à la nature du sinistre et de l'évacuation - Les faits exprimés ne prêtent pas à confusion et sont directement exploitable - Les moyens mis en œuvre assurent correctement la protection des personnes sans péril latent 	<p><u>S I.3 : Alarme</u> Les moyens de transmission d'alarme manuels et automatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer et diriger une évacuation en fonction des consignes définies (l'évacuation s'est déroulée correctement, les choix ont été pertinents) - Assurer et diriger une évacuation en fonction des consignes définies (<i>l'évacuation s'est déroulée correctement, les choix ont été pertinents</i>)

Module ATPS-M06 : INTERPRETER LE CLASSEMENT ET LA NOMENCLATURE I.C.P.E. D'UNE ENTREPRISE

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C1 : Prévenir
PRE-REQUIS	Etre titulaire du CAP agent de sécurité ou du SSIAP1
DUREE	12 heures
VALIDATION	Préparation des épreuves E1A et E1B

SEQUENCE 1 : IDENTIFIER LE CLASSEMENT ET LA NOMENCLATURE D'UNE ENTREPRISE CLASSEE I.C.P.E.

DUREE	12 heures (8+4)
--------------	-----------------

SITUATION DONNEES	L'entreprise Ses plans, son activité, son environnement		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Définir les Installations Classées : - Définir les Installations Classées - Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise - Effectuer l'analyse des risques NRBC - Déterminer l'établissement de type SEVESO	- La nomenclature ICPE est maîtrisée - -Tous les risques NRBC sont identifiés - Les risques NRBC sont analysés - L'établissement est défini ou non SEVESO	S. III Législation – <u>réglementation -</u> <u>déontologie</u> : Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les Installations Classées : Loi du 14 juillet 1976	- Etablir une nomenclature ICPE pour 3 établissements donnés (les nomenclatures sont énoncées sans erreur) - Définir les risques NRBC (les risques NRBC sont définis sans erreur) - Indiquer à quoi correspond la réglementation SEVESO (la réglementation SEVESO est correctement précisée)

Réseau des GRETA de l'académie de Grenoble
Projet « Développer l'offre de formation modulaire et individualisée »

SITUATION DONNEES	Visite d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.)		
	Ses plans, son activité, son environnement Documents techniques		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Définir la nomenclature d'une I.C.P.E. : - Rappeler les Installations Classées - Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise - Déterminer la nomenclature de l'établissement.	- La nomenclature ICPE est maîtrisée - Tous les risques de l'entreprise sont identifiés - La nomenclature de l'établissement est établie	<u>S. III Législation – réglementation - déontologie :</u> Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les Installations Classées : Loi du 14 juillet 1976	- Lire la nomenclature I.C.P.E. (le nomenclature est lue sans erreur) - Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise (les risques sont listés sans erreur) - Déterminer la nomenclature de l'établissement (la nomenclature de l'établissement est complète)

Module ATPS-M07 : INTERVENIR DANS LE CADRE LEGAL DU FLAGRANT DELIT

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C2.1 : Intervenir
PRE-REQUIS	Loi du 12 juillet 1983 et ses décrets ; classification des armes
DUREE	26 heures
VALIDATION	Préparation des épreuves E1A et E2A

SEQUENCE 1 : LES CADRES LEGAUX D'INTERVENTION (CLI)	
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre les articles 73 et 53 du code de procédure pénale. - Appliquer les articles. - Pratiquer une interpellation. - Utiliser les documents d'entreprise. - Assurer le compte rendu et la transmission aux autorités judiciaires. 	
DUREE	10 heures
PRE-REQUIS	néant

SITUATION DONNEES	L'entreprise Les textes, le contexte d'activités Les documents d'entreprise		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Connaître comprendre les articles 73 et 53 du code de procédure pénale	Les textes sont connus et compris	SIII Articles 53 et 73 du CPP Classification des armes, loi du 12 juillet 1983 et décrets associés La flagrance, le droit d'appréhension, les crimes et délits	Les conditions d'emploi des articles sont maîtrisées
Procéder à une interpellation	L'interpellation se déroule dans le respect strict du droit	SIII Articles 53 et 73 du CPP Classification des armes, loi du 12 juillet 1983 et décrets	Le droit est respecté.

Assurer le compte rendu et la transmission aux autorités judiciaires	Assurer le compte rendu et la transmission aux autorités judiciaires	associés Code pénal, code de procédure pénal (légitime défense et état de nécessité) SIII Les forces de l'ordre et les autorités judiciaires Rôle de l'OPJ, du procureur	Les documents sont complets, sincères et exacts.
--	--	---	--

SEQUENCE 2 : LES LIMITES D'INTERVENTION (LLI)

Pratiquer une interpellation tout en étant conscient des limites et des conséquences juridiques éventuelles

DUREE 8 heures

PRE-REQUIS Séquence 1 : Les cadres légaux d'intervention (CLI)

SITUATION DONNEES **L'entreprise**
Les textes, le contexte d'activités

ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET <i>LIMITES</i>
Prendre conscience des limites juridiques de l'intervention et des risques encourus.	Les conséquences pour l'agent et pour l'entreprise d'une intervention hors cadre sont connues	SIII Articles 226-10 CP et jurisprudence Diffamation, dénonciation calomnieuse, responsabilité du chef de service	Les éléments limitant l'intervention sont pris en compte. Les conséquences éventuelles sont citées.

SEQUENCE 3 : LES MOYENS DE DEFENSE (MD) Connaître les limites d'utilisation des moyens de défense	
DUREE	8 heures
PRE-REQUIS	Séquence 1 : Les cadres légaux d'intervention (CLI) Séquence 2 : Les limites d'intervention (LLI)

CONTEXTE DONNEES	L'entreprise Les textes, le contexte d'activités		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Lister les moyens de défense au regard des textes.	Les solutions adéquates sont proposées	SIII Classification des armes, loi du 12 juillet 1983 et décrets associés Les armes, détention, port transport. Arme d'usage, arme par destination	Aucun moyen de défense illégal ne sera adopté.
Maitriser la légitime défense des personnes et des biens.	Les éléments permettant d'identifier la légitime défense sont acquis	SIII Cadre légal d'intervention Code pénal, code de procédure pénal (légitime défense et état de nécessité)	Aucune erreur ne sera tolérée en ce qui concerne la mise en œuvre des articles 63, 322, 328, 329, 122-5 et 122-6 du code pénal

Module ATPS-M08 : PREVENIR LES ACTES DE MALVEILLANCE

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C1.1 : Prévenir
PRE-REQUIS	Etre capable de lire un plan, se situer par rapport à un plan
DUREE	34 heures
VALIDATION	Préparation des épreuves E1A et E2A

SEQUENCE 1 : LES NIVEAUX DE PROTECTION (LNP)

- Etre en mesure de procéder à l'inventaire des niveaux de protection en détection d'intrusion
- Etre capable de faire une proposition sur plan

DUREE	4 heures
--------------	----------

CONTEXTE	L'entreprise		
DONNEES	Ses plans, son activité, son environnement		
ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Procéder à l'inventaire des risques d'intrusion et de malveillance	Tous les risques sont identifiés	APSAD Les éléments contenus dans l'APSAD	<i>En fonction des situations rencontrées</i>

SEQUENCE 2 : LES MATERIELS DE DETECTION INTRUSION (MDI) <u>Dans le cadre de l'entreprise:</u> - Repérer l'emplacement des matériels de l'installation. - Identifier la nature des matériels. - Apprécier l'adéquation matériels / risque. - Rendre compte des anomalies constatées. <u>Par l'examen des documentations techniques:</u> - Faire le lien entre les principes de fonctionnement et les niveaux de protection requis.	
DUREE	16 heures
PRE-REQUIS	Séquence 1 : les niveaux de protection (LNP)

CONTEXTE	DONNEES	ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
L'entreprise	Ses plans, son activité, son environnement	Repérer l'emplacement des matériels et installation de prévention d'intrusion	Tous les matériels sont repérés (relevé des anomalies par rapport au plan) et identifiés.	S II 1 Principes physiques utilisés pour la détection Rupture d'un circuit électrique, d'un faisceau Infrarouge, Captation d'une vibration, Variation d'un champ électromagnétique, Perturbation d'une onde sonore, Son écho, Détection infrarouge, Transmission par onde hertzienne.	<i>Seront exposées les conditions de déclenchement et les principes de fonctionnement des principaux capteurs. Ces derniers pourront être associés aux différents niveaux de protection.</i>
L'entreprise	Ses plans, son activité, son environnement	Identifier la nature des matériels.	Tous les matériels sont repérés et identifiés.	S II 2 Installation de détection d'intrusion. Les éléments essentiels concernant un système de détection d'intrusion	<i>Seront cités sans omission les détecteurs, la ou les lignes de transmission, les sources d'alimentation, les dispositifs d'alarme.</i>
	Au cours d'une ronde et/ou lecture d'un plan	Apprécier l'adéquation entre les matériels et les risques encourus	Toutes les anomalies sont constatées.	S II 2 Installation de détection d'intrusion. Les éléments essentiels concernant un système de détection d'intrusion	<i>Une proposition d'un système de détection sera effectuée. Les éléments seront décrits, justifiés en fonction d'un site déterminé.</i>

		Rendre compte des anomalies constatées dans l'adéquation entre matériels et risques	Le compte rendu est précis et détaillé	S II 3 Alarme et transmission d'alarme.	<i>Décrire les principes de fonctionnement des moyens de fonctionnement des dispositifs d'alarme et de transmissions d'alarme.</i>
Les matériels	Documentation s techniques	Décrire les principes de fonctionnement et association aux niveaux de protection	Les matériels sont identifiés	Les dispositifs d'alarme, Les moyens de transmission d'alarme "in situ" et à un télésurveilleur.	

! Le formateur, intervenant sur cette séquence devra avoir des compétences techniques sur les matériels électroniques de sécurité (ex SEN ASI)

SEQUENCE 3 : LES MOYENS MECANIQUES DE PREVENTION DES INTRUSIONS (MMPI)	
<ul style="list-style-type: none"> - Etre en mesure de procéder à l'inventaire des possibilités d'intrusion sur un site. - Etre capable de faire une proposition afin de renforcer la prévention contre l'intrusion sur et dans le site 	
DUREE	8 heures
PRE-REQUIS	Séquence 1 : les niveaux de protection (LNP)

CONTEXTE	DONNEES	ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Les matériels	Les préconisations, les certifications	Lister les principaux moyens de protection mécanique	Les matériels et leur rôle sont citées	S2.4 Normes européennes et Certifications A2P, les coûts. Blocs porte, volets, vitrage, cloture ...	<i>Tous les matériels sont cités.</i>
L'entreprise	Les plans, le contexte d'activités	Inventorier les possibilités d'intrusion sur un site. Proposer des matériels et installateurs	Les risques d'intrusion sont identifiés	S2.4 Normes européennes et Certifications A2P, les coûts. Les moyens usuels d'intrusion	<i>Les risques sont identifiés de façon pertinente</i>

Réseau des GRETA de l'académie de Grenoble
Projet « Développer l'offre de formation modulaire et individualisée »

		certifiés.			
L'entreprise	Les plans, le contexte d'activités	Proposer des solutions permettant de limiter les intrusions	Les solutions adéquates sont proposées	S2.4 Normes européennes et Certifications A2P, les coûts. Les matériels, leur coût	<i>Les solutions proposées sont cohérentes au regard de leur coût.</i>

SEQUENCE 4 : LES DISPOSITIFS DE CONTROLE D'ACCES (DCA)

- **Connaître les dispositifs permettant de filtrer les accès en fonction des autorisations délivrées.**
- **Lier les dispositifs aux risques du site**

DUREE 6 heures

PRE-REQUIS Séquence 1 : les niveaux de protection (LNP)
Séquence 2 : les matériels de détection intrusion (MDI)

CONTEXTE	DONNEES	ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Les matériels	Documentation s techniques	Décrire les principes de fonctionnement des capteurs et des actionneurs	Les principes de fonctionnement sont décrits et analysés.	SII.1 Principes physiques des détecteurs (biométriques). Principes physiques et mécaniques des divers actionneurs. ...	
L'entreprise	Ses plans, son activité, ses personnels, son environnement.	Apprécier l'adéquation entre les matériels et les nécessités des flux de personnels et visiteurs.	Le fonctionnement propre à l'entreprise est apprécié. Des solutions sont proposées.	Les claviers programmables, les antennes et puces RFID, les empreintes digitales, les logiciels de reconnaissance biométriques.	

Module ATPS-M09 : CONNAITRE ET EXPLOITER LA VIDEO PROTECTION

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C1.1 : Prévenir C2.1 : Intervenir
PRE-REQUIS	Néant
DUREE	16 heures + (2 heures par stagiaire)
VALIDATION	Préparation de l'épreuve E1A.

SEQUENCE 1 : LES MATERIELS DE VIDEO PROTECTION (MVP)

- Etre capable d'identifier les matériels constitutifs d'une installation de vidéo protection.
- Etre en mesure de proposer des matériels satisfaisant à un cahier des charges.

DUREE 8 heures

PRE-REQUIS Diffraction, réfraction, optique géométrique

CONTEXTE	DONNEES	ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
Les matériels	Documentation s techniques et base d'optique géométrique	Apprécier l'adéquation entre les matériels et les besoins, décrire les éléments de la chaine de vidéo protection	Les matériels sont identifiés et validés. Aucune erreur majeur ne sera commise.	SII Installation de Vidéo Protection	<i>Une association judicieuse d'objectif et de caméra est proposée en fonction de l'utilisation définie de l'image.</i>
L'entreprise	Les différentes utilisations des images			Les capteurs électroniques et les objectifs	
				Les matériels de protection des caméras	<i>Les principaux matériels et leurs limites d'utilisation seront énoncé</i>
				Les moyens de liaisons	
				Les moyens de visualisation et les stockeurs enregistreurs	

SEQUENCE 2 : LE CADRE LEGAL DE LA VIDEO PROTECTION (CLV) Connaître les dispositions légales d'installation et d'exploitation d'un système de vidéo protection.	
DUREE	8 heures
PRE-REQUIS	Séquence 1 : Les matériels de vidéo protection (MVP)

CONTEXTE	DONNEES	ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
L'entreprise	Le contexte d'activité, les textes	Définir si l'installation respecte le cadre légal	Les textes à appliquer sont identifiés et le lien avec le contexte de l'entreprise est fait	SIII loi du 21/01/95 et LOPPSI2 Autorisation d'installation, respect de la vie privée, code du travail	Tous les aspects légaux sont vérifiés et validés
	Les textes, les matériels, les registres	Vérifier si l'exploitation du système se fait en respectant le cadre légal et permet de répondre aux exigences	L'adéquation entre l'exploitation et les textes est vérifiée	SIII loi du 21/01/95 et LOPPSI2 Les registres, les moyens et durée d'archivage	Tous les aspects légaux sont vérifiés et validés. L'adéquation avec les exigences de sécurité est vérifiée
	Les textes	Réagir face aux demandes des usagers	Les obligations sont respectées en préservant la sécurité de l'entreprise et le droit des usagers	SIII loi du 21/01/95 et LOPPSI2 Les obligations de l'exploitant vis-à-vis du public et des autorités.	Les décisions sont pertinentes et sans recours juridiques de la part des usagers.

SEQUENCE 3 : OPERER EN VIDEO SURVEILLANCE (OVP)	
DUREE	En fonction du matériel (2 heures par stagiaire) - soit 8 heures par groupe de 4 stagiaires
PRE-REQUIS	Séquence 1 : Les matériels de vidéo protection (MVP) Séquence 2 : Le cadre légal de la vidéo protection (CLV)

CONTEXTE	DONNEES	ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
L'entreprise	Le contexte d'activité, les textes, les consignes d'exploitation	Exploiter un système de vidéo protection en respectant les consignes et le cadre légal	Les consignes seront respectées et les capacités de l'installation seront exploitées	SIII loi du 21/01/95 et LOPPSI2. Connaissances des matériels utilisés. Visualisation, choix d'images, archivage, exploitation des images, veille.	L'ensemble des fonctionnalités du système sont exploitées efficacement.

! Le formateur, intervenant sur cette séquence devra être une personne ayant œuvré dans le domaine.

Module ATPS-M10 : CONNAITRE ET EXPLOITER LA TELESURVEILLANCE

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C1.1 : Prévenir C2.1 : Intervenir
PRE-REQUIS	Module M08 et M09
DUREE	4 heures + (2 heures par stagiaire)
VALIDATION	Préparation de l'épreuve E2A

SEQUENCE 1 : LA CHAINE DE LA TELESURVEILLANCE (LCT)

- Etre capable de citer les différents maillons de la chaîne de télé sécurité
- Etre en mesure d'indiquer les fonctions et les performances des matériels utilisés
- Etre capable de citer leurs conditions d'exploitation

DUREE 4 heures

PRE-REQUIS Séquence 1 et 2 du module 8 (LNP et MDI)

CONTEXTE	DONNEES	ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET <i>LIMITES</i>
Les matériels	Exploitation des matériels existants du PC de télésurveillance	Définir les matériels constituant la chaîne d'information	Les éléments constitutifs de la chaîne de télésurveillance sont connus	SII.4 Les principes généraux de fonctionnement de la télésurveillance R31 APSAD Les centrales, les dispositifs de transmissions les réseaux RPC, les protocoles	Le parcours de l'information du détecteur à la baie de réception est décrit sans omission

SEQUENCE 2 : L'OPERATEUR DE TELESURVEILLANCE (OTS)	
<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de tenir une vacation de télésurveillance et de faire procéder aux levées de doute - Déclencher une intervention - Gérer l'intervention 	
DUREE	2 heures par stagiaire soit 8 heures par groupe de 4 stagiaires
PRE-REQUIS	Séquence 1 : la chaine de télésurveillance (LCT) Module 7

CONTEXTE	DONNEES	ÊTRE CAPABLE DE	PERFORMANCES ATTENDUES	SAVOIRS ASSOCIES	INDICATEURS ET LIMITES
L'entreprise	Le contexte d'activité, les textes, les consignes d'exploitation	Tenir une vacation et de faire procéder au levée de doute. Déclencher et gérer une intervention	Connaître les règles d'exploitation d'une station de télésurveillance. Respect des consignes et des contrats clients	SII.4 Les Savoirs faire nécessaires à l'exploitation d'une station de télésurveillance Les éléments contenus dans la règle R31 APSAD définissant les conditions d'exploitation des centrales de télésurveillance	La vacation sera tenue en effectuant les actions correctes relatives aux événements reçus par la station de télésurveillance

! Le formateur, intervenant sur cette séquence devra être une personne ayant œuvré dans le domaine.

Module ATPS-M11 : MANAGER UNE EQUIPE DE SECURITE

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	C1-I3 : Prévenir C2 - II-3 : Intervenir <i>En ce qui concerne les relations humaines et les tâches administratives, en situation de responsabilité individuelle ou d'encadrement</i>
PRE-REQUIS	Etre certifié SSIAP 1
DUREE	46 heures
VALIDATION	Ce module s'intègre dans le parcours de formation visant la certification SSIAP2

SEQUENCE 1 : DECOUVRIR LA FONCTION DU MANAGEMENT ET DU MANAGER DANS UNE ENTREPRISE

CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Son activité et son environnement de travail
DUREE	4 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution historique du management - Se positionner en tant que leader d'une équipe - Faire preuve de leadership - Développer l'autonomie de son équipe

SEQUENCE 2 : APPLIQUER LE CODE DU TRAVAIL

CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Son activité et son environnement de travail
DUREE	4 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des locaux : principales dispositions règlementaires en matière de : <ul style="list-style-type: none"> • prévention incendie • protection incendie - Complexité des phénomènes « accidents du travail » : étude de cas avec principe de l'arbre des causes - Qu'est ce qu'un danger ? <ul style="list-style-type: none"> ■ Notion de danger individuel et collectif ■ Notion de danger imminent et de droit de retrait - Qu'est ce qu'un risque ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de déroulement d'un accident - Aspect aléatoire de l'accident
--	--

SEQUENCE 3 : PILOTER AU QUOTIDIEN SON EQUIPE	
CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Ses plans, son activité, son environnement, des consignes générales ou particulières, des règlements en vigueur, des personnes
DUREE	6 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des actions - Planifier les actions et élaborer le planning des vacations - Assurer la cohésion de l'équipe - Transmettre les informations quotidiennes - Organiser des exercices quotidiens - Motiver son équipe - Détecter les signes avant-coureurs d'un conflit - Être loyal envers l'équipe

SEQUENCE 4 : GERER EFFICACEMENT LES RELATIONS INTERPERSONNELLES	
CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Son activité et son environnement de travail
DUREE	4 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir les bases de la communication interpersonnelle - Développer un sens de l'affirmation de soi

SEQUENCE 5 : PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DE SON EQUIPE	
CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Son activité et son environnement de travail
DUREE	4 heures

CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Manager la santé au travail de son équipe - Analyser les facteurs de risques délétères - Savoir distinguer ce qui relève de l'organisation managériale ou de la personnalité de l'individu - Savoir se tourner ou s'orienter vers une aide extérieure quelque soit le niveau de prévention primaire, secondaire ou tertiaire requis
----------------	--

SEQUENCE 6 : GERER DES CONFLITS	
CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Son activité, son environnement de travail, des personnes
DUREE	16 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - S'initier aux bases de l'intelligence émotionnelle - Analyser le conflit - Résoudre le conflit par une communication non violente - Commander : décider, exécuter - Exercice pratique de traitement d'un conflit externe (interpellation)

SEQUENCE 7 : INTEGRER UN NOUVEAU COLLABORATEUR	
CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Ses plans, son activité, son environnement, des consignes générales ou particulières, des règlements en vigueur, des personnes
DUREE	2 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la sélection des agents - Organiser l'accueil d'un nouvel agent - Assurer l'intégration des agents

SEQUENCE 8 : EVALUER SON EQUIPE	
CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Ses plans, son activité, son environnement, des consignes générales ou particulières, des règlements en vigueur, des personnes
DUREE	2 heures

CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier les résultats au regard des objectifs fixés - Assurer le suivi du contrôle continu des agents - Analyser le comportement du groupe - Identifier les ambitions individuelles et collectives
----------------	---

SEQUENCE 9 : CONSIGNER LES PROCEDURES DE SECURITE ET ETABLIR UN PLANNING DE RONDES	
CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Ses plans, son activité, son environnement, des consignes générales ou particulières, des règlements en vigueur, des personnes
DUREE	4 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes générales, particulières et spéciales de sécurité - Etablir le planning des rondes de sécurité - Définir les rondes - Tenir à jour le registre de sécurité - Les principes d'indexation des rapports techniques au registre de sécurité et suivi de la périodicité des contrôles techniques

Module ATPS-M12 : FORMER LES PERSONNELS

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	Non présents dans le référentiel en raison de son ancienneté
PRE-REQUIS	Etre certifié SSIAP 1
DUREE	32 heures
VALIDATION	Ce module s'intègre dans le parcours de formation visant la certification SSIAP2

SEQUENCE 1 : PREPARER UNE SEANCE DE FORMATION

CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Son activité et son environnement de travail
DUREE	16 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - La notion et l'utilité de l'objectif pédagogique - Repérer et s'appropriier les techniques simples d'animation - Concevoir le déroulement d'une séance et les documents pédagogiques associés

SEQUENCE 2 : ANIMER UNE SEANCE DE FORMATION COLLECTIVE

CONTEXTE	L'entreprise
DONNEES	Son activité et son environnement de travail
DUREE	16 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les éléments clés de la dynamique de groupe - L'animateur : rôle, actions et attitudes - L'évaluation du stagiaire et de l'action de formation

Module ATPS-M13 : PRATIQUER LES GESTES DE PREMIER SECOURS ET SE PROTEGER DES RISQUES DANS LA MISSION DE SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL	
CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	Non présents dans le référentiel en raison de son ancienneté
PRE-REQUIS	Néant
DUREE	22 heures La durée est portée à 22 heures (durée minimum de 16 heures pour un agent) en pour un chef d'équipe en raison de sa mission d'encadrement.
ORGANISATION	La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Il est possible de scinder le programme en 4 à 6 séances (+ le temps nécessaire pour traiter le thème 7 en cas de besoin). Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif. Ce découpage est indicatif, il peut varier en fonction du nombre et du niveau des stagiaires, ainsi que des contraintes propres à l'entreprise. Il est admis de regrouper plusieurs séquences sur une même demi-journée ou sur une journée si cela s'avère nécessaire.
VALIDATION	Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation. A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation. Le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) », conformément à l'arrêté du

5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

SEQUENCE 1 : IDENTIFIER LE ROLE ET LES MISSIONS DU SST

DUREE 3 heures

CONTENU

Présentation des formateurs
 Présentation des objectifs du programme
 Rôle du Sauveteur Secouriste du Travail.
 Cadre juridique de l'intervention du SST
 Les accidents du travail dans la profession.
 Intérêt de la prévention des risques professionnels.
 Articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise

- protéger, - de protéger à prévenir, - examiner,
 - faire alerter, - de faire alerter à informer, - secourir.

La méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime seront reprises au cours de chaque séance pratique.

SEQUENCE 2 : RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTEGER

DUREE 3 heures

CONTENU

- Formation générale à la prévention :
 - Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger / phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque ...
 - Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de « Protéger » : en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants) . Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :
 - Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
 - Identifier les dangers dans la situation concernée :
 - mécanique ou de chute de personne ;
 - électrique ;
 - incendie, explosion, thermique ;
 - atmosphère toxique ou irrespirable, autres, ...
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
 Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s). ■ Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression. ■ Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels. ■ Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible, en l'isolant, l'exposition de quiconque à ce danger. ■ En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles il pourra dégager la victime. Éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise. ■ Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol. ■ Cas particulier : ■ Protection des populations en cas d'alerte : la sirène
--	---

SEQUENCE 3 : « DE PROTEGER » A « PREVENIR »	
DUREE	0,5 heures
CONTENU	<p>Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST.</p> <p>Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.</p> <p>Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de « Repérer des dangers dans une situation de travail ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les dangers dans la situation concernée : <ul style="list-style-type: none"> - mécanique ou de chute de personne ; - électrique ; - incendie, explosion, thermique ; - atmosphère toxique ou irrespirable - autres, ... - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés. <p>Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s) ■ Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment.

SEQUENCE 4 : EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER	
DUREE	2 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée. Est-ce que la victime : <ul style="list-style-type: none"> - saigne abondamment ? - s'étouffe ? - répond aux questions et se plaint ? - respire ? ■ Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre. ■ Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre. De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. ■ Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention ■ Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre. ■ Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte. ■ Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte. ■ Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte. ■ Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.

SEQUENCE 5 : DE « FAIRE ALERTER » A « INFORMER »	
DUREE	0,5 heures
CONTENU	<p>Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.</p> <p>Permet le glissement de l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.</p>

SEQUENCE 6 : SECOURIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL	
DUREE	9 heures
CONTENU	<p>Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s). -Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable. -Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée. -Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.</p> <p>a) La victime saigne abondamment : -Comprimer l'origine du saignement.</p> <p><i>Cas particuliers :</i> -la victime présente une plaie qui saigne avec corps étranger -la victime présente un saignement de nez, -la victime vomit ou crache du sang, -autres saignements.</p> <p>b) La victime s'étouffe : -La désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant, -La désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson, -L'obstruction partielle des voies aériennes</p> <p>c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux : - mettre au repos, - reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise.</p> <p>d) La victime répond, elle se plaint de brûlures : - brûlures thermiques : arroser pour éteindre et refroidir, - brûlures chimiques : arroser abondamment pour rincer. <i>Cas particuliers :</i> -la brûlure électrique, -la brûlure interne par inhalation ou ingestion de produit corrosif ou irritant.</p> <p>e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements : Quels que soient les signes, agir comme s'il y avait fracture : - dos, cou, tête : éviter les mouvements - membres : éviter de déplacer et respecter les déformations éventuelles.</p>

- f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
-plaie grave de l'abdomen : position d'attente à plat dos, jambes surélevées,
-plaie grave du thorax : position d'attente demi-assise,
-sectionnement de membre : conditionner le segment de membre,
-plaie à l'œil : position d'attente à plat dos,
-plaies simples : nettoyer la plaie.
- g) La victime ne répond pas, elle respire :
-libération des voies aériennes,
-mise sur le côté (PLS).
- h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas :
-réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte ; chez l'enfant ; chez le nourrisson.
- Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

SEQUENCE 7 : CONNAITRE LES SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

DUREE	4 heures
CONTENU	Etudes des risques listés par la CRAM. Définitions des risques spécifiques. On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.

Module ATPS-M14 : MAINTENIR ET ACTUALISER LES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Ce module a pour objectif de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de la formation initiale.

CAPACITES DU REFERENTIEL BP ATPS	Non présents dans le référentiel en raison de son ancienneté
PRE-REQUIS	Etre titulaire du SST
DUREE	6 heures valable 2 ans
ORGANISATION	<p>Si la formation s'adresse à un groupe de plus de 10 personnes, la durée de cette formation est majorée d'une heure par personne supplémentaire. A partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.</p> <p>Le premier recyclage doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la formation initiale.</p>
VALIDATION	<p>Evaluation sur cas concret. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont les mêmes que ceux utilisés pour la formation initiale. C'est la même grille d'évaluation nationale (document INRS), qui est utilisée.</p> <p>Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.</p>

SEQUENCE 1 : REVOIR LES GESTES D'URGENCE

DUREE	3 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tour de table pour définir les besoins des participants ▪ Une évaluation (1 par candidat minimum) à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement ; Les cas se déroulent de préférence dans l'entreprise afin de mettre les candidats le plus près possible de la réalité.

SEQUENCE 2 : ACTUALISER LES CONNAISSANCES DE BASE REGLEMENTAIRE	
DUREE	3 heures
CONTENU	<ul style="list-style-type: none">▶ Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence,▶ Une partie consacrée à l'actualisation de la formation :<ul style="list-style-type: none">- aux risques de l'entreprise ou de l'établissement,- Mise à jour suite aux modifications du programme.